



Déclaration liminaire au HCPP du 5 juillet 2013

Cette déclaration fait suite à celle lue lors de la séance du HCPP du 22 avril 2013 au nom du Collège des Equipes de Direction des Instituts de Formation en Psychomotricité (CEDIFP) représentant la totalité des IFP, de la Fédération Française des Psychomotriciens (FFP), du Syndicat National d'Union des Psychomotriciens (SNUP), et à laquelle, il convient d'en souligner l'importance, s'étaient associées l'ensemble des organisations syndicales.

Au nom de l'ensemble des organisations professionnelles et syndicales adhérant à cette déclaration, nous prenons acte aujourd'hui, que le principe d'une maquette de formation homogène entre les différents métiers de la filière des professions de la rééducation n'existe plus : maquette de formation en 3 ans (180ECTS) et grade L pour les ergothérapeutes, formation initiale de grade M (300ECTS) pour les Orthophonistes, formation initiale en 3 ans (180ECTS) et grade L, précédée d'une année préparatoire validée par 60ECTS pour les masseur-kinésithérapeutes .

Nous avons souligné le fait que la méthodologie de la réingénierie avait permis de valider pour les psychomotriciens l'accroissement du niveau des compétences attendues tant sur le plan diagnostic que thérapeutique compte tenu de la complexité des situations cliniques à analyser, des spécialisations des prises en charge à tous les âges de la vie, de l'élargissement des champs de pratique et de l'accroissement de la technicité des interventions. Nous avons également insisté sur la nécessité, dès la formation initiale, d'intégrer les compétences avancées sur le plan clinique, les compétences et activités d'expertise et de conseil et les compétences de base dans le champ de la recherche.

En conséquence les psychomotriciens, à l'unanimité de leurs représentants, réitèrent leur demande pour que le Diplôme d'Etat de psychomotricien soit obtenu après validation de 300 ECTS et confère le grade de Master. Nous voulons que la profession reste unique et refusons l'instauration d'une profession à deux vitesses, en plein accord en cela avec la promesse faite par le Président de la République Monsieur François Hollande lors de sa candidature.

Nous attendons également que ce Diplôme d'Etat, dont les études sont déjà placées sous la double

tutelle des Ministères de la Santé et de l'Enseignement Supérieur ait valeur de Diplôme National. L'ensemble des partenaires engagés dans le processus de réingénierie du diplôme ne comprend plus et s'indigne du blocage des travaux depuis mai 2011. Ils attendent tous une réponse rapide prenant réellement en compte leurs demandes pour la réouverture des travaux de réingénierie de la formation. Parallèlement, les étudiants et professionnels s'inquiètent vivement du détournement du quota national sensé réguler la démographie des professionnels et garantir leur employabilité au regard des directives européennes dont la Directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 transposé en France par le décret n° 2010-334 du 26 mars 2010. Nous tenons à attirer l'attention des DRJCS appelées à se prononcer sur cette reconnaissance pour un exercice professionnel en France sur la très grande hétérogénéité des formations qui permettent d'acquérir dans l'UE une certification de psychomotricien et dont certaines sont extrêmement réduites au regard de ce qui est nécessaire pour acquérir les compétences associées au DE français de psychomotricité.

Les signataires du présent document, demandent expressément à Monsieur COUTY, Président du HCPP, de le transmettre aux deux ministres concernés, Madame Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé et Madame Geneviève FIORASO Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Ils rappellent que lorsque l'Etat a besoin des psychomotriciens, notamment dans la mise en place et le suivi du Plan Alzheimer et d'autres plans de santé mentale, la profession sait répondre positivement. Ils attendent que les Ministères concernés, dans un souci de civilité et d'efficacité, sachent répondre également à leurs sollicitations.